

**Réponse à la question n° 94  
de Mmes Fabienne Menétrey, Monica Mendez et Amélie Baechler (Vert·e·s)  
concernant les diverses mesures énergétiques prévues par la Ville et  
au plan de communication y relatif**

**Résumé de la question**

En séance du 14 septembre 2022, Mme F. Menétrey posait les questions suivantes:

"Avant de poser mes questions, je vais me permettre une petite mise en contexte qui permettra peut-être à certains de mes collègues de ne pas nous prêter des propos que nous n'avons jamais tenus.

L'annonce d'une pénurie d'électricité cet hiver fait souci et agite la sphère politique de différentes villes depuis quelques mois déjà. Les appels à économiser de l'énergie se multiplient et certaines mesures sont annoncées dans le secteur privé. Nombre de commerces et d'entreprises ont exprimé publiquement la réduction d'éclairage et de chauffage dans leurs filiales, certaines parlent même de réduire leur activité durant l'hiver.

Dans un document paru le 30 août 2022, la Commission de politique énergétique et climatique (CPEP) de l'Union des villes suisses (UVS) propose une série de mesures volontaires pour économiser l'énergie, devant la pénurie qui menace. Elles ciblent les bâtiments, les espaces publics et les transports publics. Chaque ville peut décider de mettre en œuvre ces mesures avant l'apparition d'une situation de pénurie, c'est-à-dire, dès aujourd'hui...pour ne pas dire dès hier.

Certes, l'Etat de Fribourg a communiqué la mise en place d'une "cellule de crise". Mais nous attendons une réaction anticipée et accompagnée d'une communication claire de la part de la Ville de Fribourg. Pour rappel, l'objectif de la Confédération est notamment d'atteindre une réduction de consommation de gaz de 15%, comment la Ville contribue-t-elle à cet effort collectif?

Le groupe des Vert·e·s, à l'image d'une grande partie de la population, s'inquiète. Voici nos questions:

- Quelle mesures concrètes sont mises en place pour les bâtiments de la Ville et les espaces publics?
- Quelles mesures d'anticipation destinées à réduire les dommages résultant d'une pénurie la Ville compte-t-elle mettre en place (générateurs, inventaire des sites vulnérables)?

- Quelles mesures ou actions sont demandées ou conseillées aux commerces et entreprises locaux ainsi qu'au domaine du transport sur la consommation énergétique?
- Quel est le plan de communication, d'aide et de conseil à la population?"

### Réponse du Conseil communal

*Quelles mesures concrètes sont mises en place pour les bâtiments de la Ville et les espaces publics?*

Le Conseil communal a décidé dans sa séance du 20 septembre 2022 d'appliquer immédiatement les mesures suivantes (valables pour le personnel et les bâtiments communaux):

- réduction d'au moins 2 degrés de la température de chauffage dans les bâtiments administratifs, les immeubles locatifs et les infrastructures publiques (écoles, accueils extrafamiliaux, installations sportives), avec une température minimale de 19 degrés à respecter; le gain énergétique est estimé à quelque 2 millions de kWh par an;
- diminution d'au moins 2 degrés de la température de l'eau dans les piscines publiques;
- abaissement maximal de la température dans les bâtiments publics ne nécessitant pas d'être chauffés (mise en mode "hors gel");
- extinction totale d'environ 200 lampadaires sur la voie publique (gain annuel: 90'000 kWh) et diminution de l'intensité lumineuse des éclairages publics lorsque cela est possible, dans le respect de la sécurité publique;
- réduction de l'éclairage dans les couloirs et les locaux, avec remplacement progressif des systèmes d'éclairage par des LED;
- suppression de l'eau chaude dans les bâtiments administratifs et les infrastructures publiques (sauf les douches dans les salles de sport et les vestiaires des écoles ainsi que du personnel communal);
- fermeture systématique des stores ou des volets durant la nuit et le week-end;
- rappel de l'extinction complète des appareils et installations électriques (ordinateurs et écrans, imprimantes individuelles, etc.) en dehors des heures de travail;
- interdiction d'utilisation des petits appareils personnels (ventilateurs, machines à café, réfrigérateurs, etc.);
- limitation de l'utilisation des ascenseurs, sauf pour les personnes à mobilité réduite et les cas de rigueur.

En outre, la Ville encourage l'ensemble des acteurs·rices publics·ques et privés·es à diminuer le nombre des illuminations de Noël (et autres événements festifs) prévues. D'autres mesures préventives sont à l'étude et pourraient être décidées selon l'évolution de la situation.

*Quelles mesures d'anticipation destinées à réduire les dommages résultant d'une pénurie la Ville compte-t-elle mettre en place (générateurs, inventaire des sites vulnérables)?*

L'ORCOC procède actuellement (état: 30.09.22) à une évaluation énergétique et technique des bâtiments communaux abritant l'Administration. En fonction des scénarios qui seront présentés, des achats de matériel pourront rapidement survenir (générateurs, radios, etc.).

*Quelles mesures ou actions sont demandées ou conseillées aux commerces et entreprises locaux ainsi qu'au domaine du transport sur la consommation énergétique?*

La Ville a communiqué en date du 21 septembre 2022 les mesures qu'elle a prises pour l'Administration communale et par rapport à l'espace public placé sous sa gestion (*cf. réponse à la première question ci-dessus*). Elle encourage également la population et les entreprises à participer à l'effort commun. Toutefois, la Ville n'a en principe pas le droit d'imposer des mesures d'économie à des tiers. Elle ne dispose en effet pas de la base légale nécessaire. Les éventuelles restrictions destinées aux entreprises devront donc découler de décisions des autorités supérieures (Confédération et Canton). Elles dépendront des prochains paquets de mesures qui pourraient être décrétés par la Confédération en cas de péjoration de la situation. À savoir, tout d'abord des restrictions d'utilisation de certains appareils et installations, puis des mesures de contingentement (limitation de la quantité d'énergie disponible) et, en dernier recours, le délestage (coupures partielles d'électricité selon des zones géographiques et/ou des horaires prédéfinis).

*Quel est le plan de communication, d'aide et de conseil à la population?*

Sur mandat du Conseil communal, la Ville communique régulièrement à la population les mesures prises, en l'incitant à en faire de même. Un premier communiqué de presse a ainsi été diffusé le 21 septembre 2022.